

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ECOCLEAN™ HSDI 660

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: ECOCLEAN™ HSDI 660
Code du produit	: VG-000871
Code interne	: VG-000871
Date d'édition/ Date de révision	: 2022-03-16
Date de la précédente édition	: 2021-11-14
Version	: 3.01
Type de produit	: Liquide.
Identité chimique	: <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.
UFI	: <input checked="" type="checkbox"/> 3F0-600Q-000N-ACWY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Applications industrielles: Additif pour les carburants.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UK Supplier : Innospec Limited
Innospec Manufacturing Park
Oil Sites Road, Ellesmere Port
Cheshire CH65 4EY
United Kingdom

N° de téléphone: : +44 (0)151 355 3611
N° de fax : +44 (0)151 356 2349
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sdsinfo@innospecinc.com

EU Fournisseur : Innospec Limited
Boite Postale 19, F-55300 St. Mihiel
Han-sur-Meuse, Meuse, France
+ 33 3 2991 7300

Distributeur : Clean-Life Umwelttechnik AG
Bernstrasse 16a
CH – 6144 Zell
+41 (0)62 961 88 01
Fax: +41(0)62 961 88 02
info@clean-life.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Date d'édition/Date de révision : 2022-03-16

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

Tox Info Suisse, the Swiss poisons information centre : 145 (24h)

En Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie du Pacifique
et en Amérique du Sud la réponse d'urgence, 24h/24 – 7j/7 pour
nos produits est fournie par le réseau global NCEC CARECHEM 24.



Les centres régionaux principaux sont listés ici dans la Section 1.

D'autres numéros de téléphone locaux pour une assistance dans une langue particulière en Asie du Pacifique sont listés dans la section 16.

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence	Endroit
Europe (tous pays, toutes langues)	: +44 (0) 1235 239 670	Londres, R.-U.
Middle East, Africa (Arabic, French, English , Portuguese, Farsi)	: +44 (0) 1235 239 671	Londres, R.-U.
Asie du Pacifique (tous pays à l'exception de la Chine)	: +65 3158 1074	Singapour
Chine	: 400 120 6011	Beijing, Chine
Amérique du Sud (tous pays à l'exception du Brésil et du Mexique)	: +1 215 207 0061	Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique
Brésil	: +55 11 3197 5891	Brésil
Mexique	: +52 555 004 8763	Mexique

Aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada et en Amérique du Nord, une réponse sur nos produits 24h/24 7j/7 est fournie par le Centre d'Appels d'Urgence CHEMTREC (R), basé aux Etats-Unis d'Amérique.

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence
Etats-Unis	: 800 424 9300
Canada, Porto Rico, Iles Vierges	: +1 800 424 9300
En cas de difficulté d'utilisation du numéro vert, ou bien pour les navires en mer, appeler	: +1 703 527 3887

Voir section 16.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302

Acute Tox. 4, H312

Acute Tox. 4, H332

Eye Dam. 1, H318

Aquatic Chronic 2, H411

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Date d'édition/Date de révision : 2022-03-16

2/25

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- Mentions de danger** : H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Conseils de prudence**
- Généralités** : Non applicable.
- Prévention** : P280 - Porter des gants de protection et des vêtements. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
- Intervention** : P391 - Recueillir le produit répandu.
P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302 + P312 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
- Ingrédients dangereux** : nitrate de 2-éthylhexyle et Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol
- Exigences d'emballages spéciaux**
- Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.
- Avertissement tactile de danger** : Non applicable.
- 2.3 Autres dangers**
- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
nitrate de 2-éthylhexyle	REACH #: 01-2119539586-27 CE: 248-363-6 CAS: 27247-96-7	≥50 - ≤75	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 2, H411 EUH044 EUH066	[1] [2]
Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol	REACH #: 01-2119538013-51 CE: 907-745-9	≥10 - ≤17	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
2-éthylhexane-1-ol	REACH #: 01-2119487289-20 CE: 203-234-3	≤5	Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315	[1] [2]

Date d'édition/Date de révision : 2022-03-16

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

2,6-di-tert-butyl-p-crésol	CAS: 104-76-7 REACH #: 01-2119565113-46 CE: 204-881-4 CAS: 128-37-0	≤5	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1] [2]
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	REACH #: 01-2119463588-24, CE: 919-284-0 CAS: 64742-94-5	≤3	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	[1] [2]
naphtalène	REACH #: Compliant CE: 202-049-5 CAS: 91-20-3 Index: 601-052-00-2	≤0.46	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1] [2]
Phenol, dodecyl-, branched	REACH #: 01-2119513207-49 CE: 310-154-3 CAS: 121158-58-5	≤0.1	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360F Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1] [5]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Additional CAS # used in National Inventories

nitrate de 2-éthylhexyle	-	
Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol	-	128-39-2, 732-26-3
2-éthylhexane-1-ol	-	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	-	
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	64742-94-5
naphtalène	-	
Phenol, dodecyl-, branched	-	210555-94-5, 27193-86-8, 27459-10-5, 74499-35-7, 104-43-8

Autres informations

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [4] La substance remplit les critères des tPTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
 [6] Divulgateur supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Notre (pré)-enregistrement REACH ne couvre pas les mentions suivantes :

- la fabrication de ces produits par notre entreprise en dehors de l'Union Européenne à moins qu'ils ne soient couverts par les dispositions d'un représentant exclusif;
- l'importation de ces produits en Europe par d'autres entreprises. La réimportation par d'autres entreprises n'est pas couverte par notre (pré)-enregistrement

Les clients et autres tiers parties important et/ou réimportant nos produits en Europe auront besoin soit :

- de leur propre (pré)-enregistrement pour les substances contenues dans le produit importé, ou les constituants monomères (importés au-delà d'une tonne par an et >2% en poids) dans le cas des polymères importés, ou
- dans le cas de l'importation uniquement, faire appel aux dispositions d'un représentant exclusif, si nécessaire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Rincez la bouche avec de l'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Nocif par inhalation.
- Contact avec la peau** : Nocif par contact cutané. Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation. Se décompose violemment lorsque chauffé au dessus de 100°C.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Évacuer d'abord les personnes qui se trouvent dans la zone de visibilité directe du site ou devant les fenêtres. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie. Ne pas combattre l'incendie lorsqu'il atteint le produit. S'éloigner du feu et le laisser se consumer. Refroidir les contenants avec de très grandes quantités d'eau même longtemps après que l'incendie ait été éteint.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques. Les vêtements de protection des pompiers n'offrent qu'une protection limitée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Petit déversement accidentel**

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Remarques**

- : Consult: Innospec RS PB 09-50 / RS PB 09-51 / ATC 2EHN Best Practices Manual 2016 (Document 79) (English) Tenir à l'écart de la chaleur.

Mesures de protection

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser un équipement électrique (de ventilation,

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Tenir à l'écart de la chaleur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

: Température de stockage: Ambiante.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
nitrate de 2-éthylhexyle	Innospec Inc. (Europe, 1/2013). Absorbé par la peau. TWA: 1 ppm 8 heures. STEL: 1 ppm 15 minutes.
2-éthylhexane-1-ol	SUVA (Suisse, 1/2020). VME: 1 ppm, 0 fois par équipe, 8 heures. Forme: vapeur et aérosol VME: 5.4 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heures. Forme: vapeur et aérosol
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	SUVA (Suisse, 1/2020). VME: 10 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heures. Forme: Fraction inhalable de vapeurs et aérosols VLE: 40 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Fraction inhalable de vapeurs et aérosols
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.] naphthalène	Fournisseur/Fabricant (Europe, 2015). EU HSPA (RCP Aromatic solvents 180 - 215): 151 mg/m ³ 8 heures. SUVA (Suisse, 1/2020). Absorbé par la peau. VME: 10 ppm, 0 fois par équipe, 8 heures. Forme: vapeur et aérosol VME: 50 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heures. Forme: vapeur et aérosol

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Procédures de surveillance recommandées**

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets	
nitrate de 2-éthylhexyle	DNEL	Long terme Voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	0.35 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.044 mg/cm ²	Opérateurs	Local	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.52 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	0.087 mg/m ³	Population générale [Consommateurs]	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	0.025 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.022 mg/cm ²	Population générale [Consommateurs]	Local	
	DNEL	Long terme Voie orale	25 µg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	87 µg/m ³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	0.35 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.52 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Inhalation	3.5 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
2-éthylhexane-1-ol	DNEL	Court terme Inhalation	106.4 mg/m ³	Opérateurs	Local	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	23 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	53.2 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	53.2 mg/m ³	Population générale [Consommateurs]	Local	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	11.4 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique	

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Long terme Inhalation	2.3 mg/m ³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	1.1 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12.8 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	26.6 mg/m ³	Population générale [Consommateurs]	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	26.6 mg/m ³	Population générale [Consommateurs]	Local
	DNEL	Long terme Voie orale	1.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.3 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	11.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12.8 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	23 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	26.6 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	26.6 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	53.2 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	53.2 mg/m ³	Opérateurs	Local
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	3.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.86 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	3.5 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	DNEL	Long terme Voie cutanée	12.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	151 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7.5 mg/kg bw/jour	Consumers	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m ³	Consumers	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	7.5 mg/kg bw/jour	Consumers	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	2.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DMEL	Long terme Inhalation	3.25 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	10.2 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DMEL	Long terme Voie cutanée	23.4 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

naphtalène	DMEL	Long terme Voie cutanée	42.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.57 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.57 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m ³	Opérateurs	Local
Phenol, dodecyl-, branched	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	166 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	44.18 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.762 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	50 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	13.26 mg/m ³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Court terme Voie orale	1.26 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.075 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.79 mg/m ³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.075 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
nitrate de 2-éthylhexyle	PNEC	Eau douce	0.8 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Marin	0.08 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Sédiment	0.00074 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol	PNEC	Sol	0.000191 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Eau douce	0.3 µg/l	-
	-	Eau de mer	0.03 µg/l	-
	-	Sédiment d'eau douce	0.09 mg/kg dwt	-
	-	Sédiment d'eau de mer	0.009 mg/kg dwt	-
	-	Sol	0.044 mg/kg dwt	-
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2.4 mg/l	-
2-éthylhexane-1-ol	PNEC	Eau douce	0.017 mg/l	-
	PNEC	Marin	0.0017 mg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement	10 mg/l	-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

2,6-di-tert-butyl-p-crésol	PNEC	d'Eaux Usées		
	PNEC	Sédiment d'eau douce	0.28 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	0.028 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	0.047 mg/kg dwt	-
	PNEC	Intermittent release	0.17 mg/l	-
	PNEC	Eau de mer	0.002 mg/l	-
naphtalène	PNEC	Empoisonnement Secondaire	55 mg/kg	-
	PNEC	Eau douce	0.199 µg/l	-
	PNEC	Marin	0.0199 µg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	99.6 µg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	9.96 µg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	47.69 µg/kg dwt	-
Phenol, dodecyl-, branched	PNEC	Eau douce	2.4 µg/l	-
	PNEC	Marin	0.24 µg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2.9 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	67.2 µg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	67.2 µg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	53.3 µg/kg dwt	-
	PNEC	Eau douce	0.074 µg/l	-
	PNEC	Eau douce	0.0074 µg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	0.226 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	0.0226 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	0.118 mg/kg dwt	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Ambre. [Pâle]
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Plus basse valeur connue: 0.001 à 0.03 ppm (Nitrate de 2-éthylhexyle)
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion/point de congélation** : -69°C
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Plus basse valeur connue: 185°C (365°F) (2-éthylhexane-1-ol). Moyenne pondérée: 189.04°C (372.3°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: 78°C (172.4°F) [Pensky-Martens.]
- Taux d'évaporation** : Plus haute valeur connue: <1 (Nitrate de 2-éthylhexyle) Moyenne pondérée: 0.82 comparé à acétate de butyle
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.79% Seuil maximal: 12.7% (2-éthylhexane-1-ol)
- Pression de vapeur** : Plus haute valeur connue: 0.1 kPa (0.8 mm Hg) (à 20°C) (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)). Moyenne pondérée: 0.03 kPa (0.23 mm Hg) (à 20°C)
- Densité de vapeur** : Plus haute valeur connue: 4.6 à 5.5 (Air = 1) (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)). Moyenne pondérée: 1.43 (Air = 1)
- Densité relative** : Non disponible.
- Masse volumique** : 0.9553 g/cm³ [15°C (59°F)]
- Solubilité(s)** : Facilement soluble dans les substances suivantes: éther diéthylique, acétone. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude, méthanol.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammabilité** : Plus basse valeur connue: 176°C (348.8°F) (Nitrate de 2-éthylhexyle).
- Température de décomposition** : Non disponible.

ECOCLEAN™ HSDI 660

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- Viscosité** : Cinématique (40°C (104°F)): 0.02035 cm²/s (2.035 cSt)
- Propriétés explosives** : Légèrement explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : chaleur.
- Propriétés comburantes** : Non disponible.

9.2 Autres informations

- Point d'écoulement** : <-39°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Se décompose violemment lorsque chauffé au dessus de 100°C. Ce mélange contient des matières instables dans les conditions suivantes : chaleur
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation.
Ces conditions peuvent inclure :
chauffage sous confinement
Les réactions peuvent inclure :
risque d'explosion
- 10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- 10.5 Matières incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
alcalis
matières oxydantes
cuivre
les agents réducteurs
laiton
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Type de résultat	Dosage
nitrate de 2-éthylhexyle	-	Rat	CLmin Inhalation Vapeurs	>4.6 mg/l
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>4820 mg/kg
	-	Rat	DL50 Voie orale	>9640 mg/kg
Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol	OECD 402 Toxicité cutanée aiguë	Rat - Mâle, Femelle	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
	OECD 401 Toxicité orale aiguë	Rat - Mâle, Femelle	DL50 Voie orale	2976 mg/kg
2-éthylhexane-1-ol	OECD 403 Toxicité aiguë par inhalation	Rat - Mâle, Femelle	CL50 Inhalation Poussière et	<5.3 mg/l

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

2,6-di-tert-butyl-p-crésol	OECD 403 Toxicité aiguë par inhalation	Rat - Mâle, Femelle	brouillards CL50 Inhalation Vapeurs	>0.89 mg/l
	OECD 402 Toxicité cutanée aiguë	Rat - Mâle, Femelle	DL50 Voie cutanée	>3000 mg/kg
	OECD 401 Toxicité orale aiguë	Rat - Mâle	DL50 Voie orale	2047 mg/kg
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
	-	Rat	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
	-	Rat	DL50 Voie orale	>2930 mg/kg
	-	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs	>590 mg/m ³
naphtalène	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2 mL/kg
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	2000 mg/kg
	-	Rat	DLmin Voie orale	5 mL/kg
	-	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs	>340 mg/m ³
Phenol, dodecyl-, branched	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
	-	Rat	DL50 Voie orale	490 mg/kg
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	5000 mg/kg
-	Rat	DL50 Voie orale	2100 mg/kg	

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Voie orale	703.33 mg/kg
Voie cutanée	1547.33 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	14.59 mg/l
Inhalation (poussières et brouillards)	34.75 mg/l

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat
nitrate de 2-éthylhexyle	OECD 437 Bovine Corneal Opacity and Permeability Test	Mammifère - espèces non précisées	Yeux - Faiblement irritant - -
	OECD 405 Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Yeux - Faiblement irritant - -
Reaction mass of 2,6-di-tert- butylphenol and 2,4,6-tri- tert-butylphenol	OECD 404 Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Peau - Œdème 0 -
	OECD 405 Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Yeux - Opacité de la cornée 3 -
	OECD 405 Effet	Lapin	Yeux - Rougeur des 3 -

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	irritant/corrosif aigu sur les yeux		conjonctives		
2-éthylhexane-1-ol	-	Lapin	Yeux - Irritant moyen	-	-
	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	-	-
	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	-	-
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	-	Lapin	Yeux - Irritant moyen	-	-
	-	Humain	Peau - Faiblement irritant	-	-
	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	-	-
Hydrocarbures, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant	-	-
	-	Mammifère - espèces non précisées	Yeux - Faiblement irritant	-	-

Sensibilisation

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Résultat
nitrate de 2-éthylhexyle	OECD 406 Sensibilisation de la peau	cobaye	Non sensibilisant -
Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol	-	cobaye	Non sensibilisant -
2-éthylhexane-1-ol	-	cobaye	Non sensibilisant -
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	-	Humain	Non sensibilisant -

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Résultat	Dosage
2-éthylhexane-1-ol	OECD 408 Toxicité orale à doses répétées – rongeurs : 90 jours	Rat - Mâle, Femelle	Subchronique NOEL Voie orale	125 mg/kg
	OECD 408 Toxicité orale à doses répétées – rongeurs : 90 jours	Rat - Mâle, Femelle	Subchronique NOAEL Voie orale	250 mg/kg
	OECD 413 Toxicité subchronique par inhalation : 90 jours	Rat - Mâle, Femelle	Subchronique NOAEC Inhalation Vapeurs	120 ppm
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	-	Rat	Chronique NOAEL Voie orale	25 mg/kg

Mutagénicité

Nom du produit/composant	Test	Expérience	Résultat
nitrate de 2-éthylhexyle	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique <i>in vitro</i> chez les mammifères	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Humain	Négatif
2-éthylhexane-1-ol	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries Activation métabolique: with and without	Négatif
	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique <i>in vitro</i> chez les	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

2,6-di-tert-butyl-p-crésol	mammifères	Activation métabolique: with and without Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	OECD 476 Essai <i>in vitro</i> de mutation génique sur des cellules de mammifères	Activation métabolique: with and without Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif
	-	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal Cellule: Somatique	Négatif

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat	Dosage
nitrate de 2-éthylhexyle	OECD 421 Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat - Mâle, Femelle	NOAEL	Voie orale: 20 mg/kg
	OECD 421 Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat - Mâle, Femelle	NOAEL	Voie orale: 100 mg/kg F1

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Nocif par inhalation.
- Contact avec la peau** : Nocif par contact cutané. Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

Exposition prolongée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Généralités	: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Exposition	Résultat	
nitrate de 2-éthylhexyle	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Algues	72 heures	Aiguë CE50 1 à 10 mg/l l Estimé. Nominal Concentration	
	OECD 202 <i>Daphnia</i> sp. Essai d'immobilisation immédiate	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 >10 mg/l Estimé.	
	OECD 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson - Danio rerio	96 heures	Aiguë CL50 2 mg/l	
	Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Algues - <i>S. capricornutum</i>	72 heures	Aiguë CE50 4.9 mg/l Principales sources de données
		EU C.2 202 <i>Daphnia</i> sp. Essai d'immobilisation immédiate	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 0.4 mg/l Principales sources de données
2-éthylhexane-1-ol	EU C.1 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	96 heures	Aiguë CL50 0.3 mg/l Principales sources de données	
	-	Algues	72 heures	Aiguë CE50 11.5 mg/l	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	-	Daphnie - Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 39 mg/l	
	EPA QSAR ECOSAR v1.00a	Algues	96 heures	Aiguë CE50 0.758 mg/l l Estimé.	
	OECD 202 <i>Daphnia</i> sp. Essai d'immobilisation immédiate	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 0.48 mg/l	
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	EPA QSAR ECOSAR v1.00a	Poisson	96 heures	Aiguë CL50 0.199 mg/l l Estimé.	
	-	Algues	72 heures	Aiguë CE50 1 à 3 mg/l	
	-	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 3 à 10 mg/l l	
	-	Poisson	96 heures	Aiguë CL50 2 à 5 mg/l	
naphtalène	-	Daphnie - Water flea - <i>Daphnia magna</i>	48 heures	Aiguë CE50 1.96 mg/l Eau douce	
	-	Crustacés - Daggerblade grass shrimp - <i>Palaemonetes pugio</i>	48 heures	Aiguë CL50 2350 µg/l Eau de mer	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Phenol, dodecyl-, branched	-	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	Aiguë CL50 1.6 mg/l
	-	Crustacés - Fiddler crab - Uca pugnax - Adulte	3 semaines	Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau de mer
	-	Poisson - Mozambique tilapia - Oreochromis mossambicus	60 jours	Chronique NOEC 1.5 mg/l Eau douce
	-	Poisson - Atlantic salmon	96 heures	CL50 0.14 mg/l
	-	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 0.037 mg/l
	-	Poisson - Vairons	96 heures	Aiguë CL50 24 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat
nitrate de 2-éthylhexyle	OECD 310 Ready Biodegradability - CO ₂ in Sealed Vessels (Headspace Test)	0 % - Non facilement - 28 jours
2-éthylhexane-1-ol	OECD 301C Biodégradabilité facile - Essai du MITI modifié (I)	79 à 99.9 % - Facilement - 14 jours
	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie manométrique	>60 % - Facilement - 28 jours
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	-	4.5 % - 28 jours
Phenol, dodecyl-, branched	OECD 301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂	78 % - Facilement - 28 jours
	OECD 301B 301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂	25 % - Inhérent - 28 jours
	OECD 302D 302D Inherent Biodegradability - CONCAWE Test	10 % - Inhérent - 56 jours
	OECD 301B 301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂	6 % - Inhérent - 28 jours

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
nitrate de 2-éthylhexyle	Eau douce 10 à 15 jours, pH 4, 25°C Eau douce 7 jours, pH 7, 25°C Eau douce 4 à 6 jours, pH 9, 25°C	-	Non facilement
Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol	Eau douce 73.5 jours, 20°C	<1 jour(s)	Non facilement
2-éthylhexane-1-ol	-	-	Facilement
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	-	-	Non facilement
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	-	Inhérent
Phenol, dodecyl-, branched	-	50%; < 28 jour(s)	Inhérent

12.3 Potentiel de bioaccumulation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
nitrate de 2-éthylhexyle	5.24	1332	élevée
Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol	4.9	-	élevée
2-éthylhexane-1-ol	2.3 à 3.1	25.33	faible
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	5.2	598	élevée
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	<100	faible
naphthalène	3.4	36.5 à 168	faible
Phenol, dodecyl-, branched	5.5	823	élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

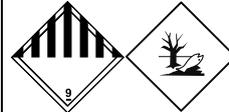
Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Nitrate de 2-éthylhexyle, phenol, 2,6-di-tert-butyl-)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Nitrate de 2-éthylhexyle, phenol, 2,6-di-tert-butyl-)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Nitrate de 2-éthylhexyle, phenol, 2,6-di-tert-butyl-). Polluant marin (Nitrate de 2-éthylhexyle, phenol, 2,6-di-tert-butyl-)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Nitrate de 2-éthylhexyle, phenol, 2,6-di-tert-butyl-)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9 	9 	9 	9 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.
Autres informations	<input checked="" type="checkbox"/> Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Numéro d'identification du danger 90 Quantité limitée 5 L Dispositions particulières 274, 335, 601, 375 Code tunnel (-)	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Dispositions particulières 274, 335, 375, 601	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Urgences F-A, S-F Dispositions particulières 274, 335, 969	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO				

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Substances extrêmement préoccupantes****Toxique pour la reproduction**

Nom des composants	Statut	Numéro de référence
Phenol, alkylation products (mainly in para position) with C12-rich branched alkyl chains from oligomerisation, covering any individual isomers and/ or combinations thereof (PDDP) Phenol, dodecyl, branched CAS No.: 121158-58-5	Eligible (à la procédure d'autorisation)	D(2021)4569-DC

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE**Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)****Critères de danger**

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
E2	200	500

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
naphtalène	Not supported	-	-	-
Phenol, dodecyl-, branched	-	-	-	-

Réglementations nationales

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
naphtalène	Limites d'exposition professionnelle - Suisse	naphtalène	Carc. C2	-

Teneur en COV : COV (p/p) : 15.1%

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Listes internationales

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire UE : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Korea Statut REACH : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taiwan Statut REACH : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

Turkey Statut REACH : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique



: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

Not to be used for hydraulic fracking applications

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H312	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360F Peut nuire à la fertilité.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

- Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
- Aquatic Acute 1 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
- Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
- Carc. 2 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
- Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
- Eye Irrit. 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
- Repr. 1B TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
- Skin Corr. 1C CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
- Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
- STOT SE 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'impression : 2022-03-16

Date d'édition/ Date de révision : 2022-03-16

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de la précédente édition : 2022-03-16

Version : 3.01

Numéros d'appels en cas d'urgence pour une assistance en langues locales de la région d'Asie du Pacifique

Information relative au pays	Langues supported	N° de téléphone:	Endroit
Australie	Anglais	+61 2 8014 4558	Australie
Bangladesh	Bengali, Anglais	+65 3158 1200	Singapour
Chine	Mandarin, Anglais	400 120 6011	Pékin Chine
Inde	Hindi, Anglais	+65 3158 1198	Singapour
Inde (numéro local gratuit)	Hindi, Anglais	000800 100 7479	Inde
Indonésie (numéro local gratuit)	Bahasa Indonésien, Anglais	00780 3011 0293	Indonésie
Japon	Japonais, Anglais	+81 3 4578 9341	Japon
Corée	Coréenne, Anglais	+65 3158 1285	Singapour
Malaisie	Bahasa Malaysian, Anglais	+60 3 6207 4347	Malaisie
Nouvelle Zélande	Anglais	+64 9929 1483	Nouvelle Zélande
Pakistan	Ourdoue, Anglais	+65 3158 1329	Singapour
Philippines	Tagalog, Anglais	+63 2 8231 2149	Singapour
Sri Lanka	Cinghalais, Anglais	+65 3158 1195	Singapour
Thaïlande (numéro local gratuit)	Thaï, Anglais	001800 1 2066 6751	Thaïlande
Viêt-Nam	Vietnamien, Anglais	+65 3158 1255	Singapour

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.